

Localisation : 35 Référence : IA35000369
Aire d'étude : Dinard
Commune : DINARD (quartier de:la plage de l'Ecluse, La Malouine)
Titre courant : **lotissement concerté dit de La Malouine.**
Dénomination : lotissement concerté
Appellation et titre : dit de La Malouine

Cartographie : Lambert1 0276200 ; 0277100 ; 1113700 ; 1113000

Cadastre : 1982 H

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1996, 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1996

HISTORIQUE

Datation : 4e quart 19e siècle. 1879 (daté par source) .

Auteur(s) :

Angier Alexandre (architecte) , Bénard (architecte)
(attribution par source ; attribution par travaux historiques).

Personne(s) liée(s) à l'oeuvre : commanditaire Poussineau Auguste

Commentaire : Edmé d'Audiffret-Pasquier vend en 1879 le parc de son château dit la Malouine à Auguste Poussineau qui, dès les années 1880, assure la promotion et l'aménagement du site. Un lotissement de luxe est dès lors envisagé : Auguste Poussineau fait appel à Alexandre Angier, architecte à Saint-Brieuc, qui réalise plusieurs villas dont Belle Assise, Roche-Plate, Roche-Brune et Bel-Esbat. Certains lots sont vendus non bâtis, comme c'est le cas pour les villas Vélox et Ker Annick construites pour la famille de Boucheporn, vraisemblablement par un autre architecte. Quant à la villa Bambino, elle a été édifiée par l'architecte Bénard. Le lotissement était clôturé par une grille en fer forgé située à l'entrée de l'actuelle avenue Poussineau. Une redevance due à la famille Poussineau était attachée à l'entretien de la voirie. Ce n'est qu'en juin 1909 qu'est créé le syndicat des propriétaires du parc de la Malouine. Les rues qui traversent ce lotissement sont aujourd'hui communales.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : rue; maison

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour être véritablement planté sur le rocher, le lotissement du Parc de la Malouine s'apparente à la catégorie des lotissements en site de promontoire, dont le prestige a longtemps servi de vitrine à la station dinardaise. Son emprise limitée (une vingtaine de lots) renforce son caractère somptueux, voué à une clientèle aristocratique. Sans doute l'occupation de la pointe par le château du duc d'Audiffret Pasquier à partir de 1865, incite-t-elle le promoteur Poussineau, acquéreur de la propriété en 1879ⁱ, à mettre en place un lotissement à caractère élitiste. Le cahier des charges du lotissement de la Malouine est conçu pour « être habité bourgeoisementⁱⁱ ». Son plan ignore le découpage antérieur des parcelles agricoles, en lanière de part et d'autre de la ligne de crête. Sans prendre en compte la ligne de l'écoulement des eaux de pluie, il imagine un système viaire entièrement voué à la contemplation du panorama et au rayonnement sur une station en devenir.

En dépit de la configuration complexe du site (une pointe rocheuse aux terrains escarpés), les principes urbains du lotissement de Poussineau mettent en place des solutions habiles pour « voir et être vu ». Le panorama exceptionnel de la pointe de la Malouine, en avancée dans la grande baie de Saint-Malo, est intégré comme une composante paysagère du lotissement. Parmi les rues nouvelles tracées dès l'origine par Poussineau, une route en corniche sillonne la ligne de crête entre les villas et leurs jardins. Le cahier des charges du lotissement est lui-même prolix en matière de voirie : « Article 3 : Les acquéreurs auront le droit ainsi que leur famille, leurs domestiques (...) auront le droit du passage à tout usage et de circulation sur les chemins, avenues, boulevards, sentiers et escaliers établis dans le Parc de la Malouineⁱⁱⁱ ». L'allée des Douaniers, voie la plus sinueuse, est préservée de toute construction portant atteinte à la vue sur la mer : « Il est interdit aux acquéreurs de construire le long de l'Allée des Douaniers des murs dit d'appui pour supporter les grilles^{iv} ». Cette allée en corniche est ponctuée d'un rond-point anglais, de haltes informelles, de bancs publics, de murets, de terrasses en promontoire, qui permettent de voir le paysage, sans pour autant passer outre l'intimité des jardins en contrebas, visibles uniquement de la mer.

Ne pouvant ignorer le site, Poussineau organise l'espace en terrasses, comme pour donner de la pointe de la Malouine une image de montagne. De même que les voies nouvelles du lotissement suivent le tracé de la pointe (et l'une d'elle porte le nom d'allée des Douaniers), il imagine un chemin de ronde qui épouserait la forme des rochers, au plus près des eaux.

Sous cette apparente facilité de cheminement et d'accès, la vingtaine de parcelles du Parc de la Malouine est soumise à de nombreuses obligations et servitudes, seules garantes de rentabilité pour le promoteur ingénieux. En premier lieu, le parc, tel l'ancienne demeure du Comte, est clos de mur et d'un portail marquant l'accès à la voie principale du lotissement, relayée par les entrées privées aux villas. Le principe de l'enclos est un moyen mis en oeuvre par Poussineau pour déjouer la densité des

propriétés tout en limitant l'accès. De même, les contreforts externes du lotissement et les jardins étagés au moyen de terrasses remblayées confèrent à cet espace privilégié un caractère luxueux, élitiste. D'ailleurs, les demeures de la partie centrale du lotissement, bien que ne donnant pas sur la falaise, sont elles aussi surélevées et contrefortées. Rien dans cette enclave résidentielle, exempte de toute activité commerciale, ne vient troubler la lisibilité des lieux souhaitée par le promoteur. L'architecture des villas elle-même contribue à unifier l'aspect paysager des lieux et par conséquent à assurer aussi la cohésion sociale.

Gaëlle Delignon

ⁱ Acte de vente reçu par M. Lhottelier, notaire à Dinard, le 30 octobre 1879.

ⁱⁱ Archives Notariales, A. Vercoutère, notaire à Saint-Malo, vente du 16 avril 1957.

ⁱⁱⁱ Archives Notariales, A. Vercoutère, ..., article 3.

^{iv} Archives Notariales, A. Vercoutère, ..., article 6.

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : série 3P 817 (matrices cadastrales).

A. Notariales, Maître Radenac , Saint Malo, le 12 juin 1909, Bureau des Hypothèques de Saint Malo le 12 juillet suivant volume 1371, n°26: Création du Syndicat des propriétaires du Parc de la Malouine.

A. Notariales, Maître Jacques Brachin, 19 rue de la Cité, Troyes, acte du 27 juillet 1956. Cahier des charges et règlement de copropriété à la requête de Madame veuve Jean Poron (villa Ker Anic).

A. Notariales, Maître André Vercoutère, notaire à Saint Malo (Ille et Vilaine). Intention de vente par appartements de la propriété Vélox, située dans le Parc de la Malouine pour Monsieur Jacques Louis Marie Henry LENOIR, mandataire de Monsieur Pierre Marie Paul LENOIR et de Madame Jeanne Frédérique SIEBER, son épouse, par acte du 16 avril 1957. Cahier des charges et règlement de copropriété.

A. Notariales, Maître Lugand., 1980 désignation et origine de propriété de l'immeuble à vendre et les charges et conditions de l'adjudication. Cahier des charges du lotissement neuf approuvé sous diverses modifications par arrêté de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date à Rennes du 8 novembre 1958.

Documents figurés

DINARD - Vue de la Malouine, prise de la plage de Dinard, dessin, [après 1865]. (A.D. Ille-et-Vilaine : 4 Fi. Fonds des bouillons).

DINARD - Vue de la Plage des Bains, dessin et lithographie, [après 1866] par A. Maugendre, Benderitter, Imprimeur-Editeur à St-Malo, (A. Musée de Bretagne B3 78-85).

DINARD.- La Malouine, carte postale, ND photographe, [avant 1895] (s.d) .(A.P. : H. Fermin).

DINARD - La Plage, carte postale, E. Marhem, Bazar des touristes, Dinard, [avant 1895], [s.d]. (A.P. : H. Fermin).

Vue d'ensemble de la pointe de la Malouine, prise de la plage de l'écluse, photo, [avant 1895] (A.P.).

COTE D'EMERAUDE. DINARD (ILLE-ET-VILAINE) . - LA MALOUINE, carte postale panoramique, 1911, ND, photographe.(Bibliothèque nationale cabinet des estampes H 124878).

891. Dinard.Villas de la Malouine, vallombreuse (détruite), carte postale, L.V et Cie, 1906 (A.P. : H.Fermin).

262. DINARD. - Pointe de la Malouine, (kerozar, Belle Assise, Roche Plate, Roche Brune), carte postale. Collection A. Waron, Saint Brieuc, (après 1895).(A.P. : H.Fermin).

281. DINARD – La Pointe de la Malouine, carte postale. (A. Musée de Bretagne : 75.1.132) 98-4826-N-2.

29. DINARD. - La Pointe de la Malouine, prise de la Mer. (La villa des Roches Brunes) - carte postale, LL.(A. Musée de Bretagne 82.15.75).

Côte d'Emeraude. 4171.-DINARD. - La Malouine, (Les Roches Brunes, Ker AnnicK, Vélox, Cézembre), carte postale G.F, collection Germain T. Guérin, successeur, Saint Malo. (après 1896), (A.P. : P. Morgand).

DOCUMENTATION

Documents figurés (suite)

304 - DINARD-Villas de la Malouine, (Médicis, Flots d'Azur, Kerémerance), carte postale A.G (s.d), (A.D.Ille et Vilaine : 6Fi).

DINARD - Châlet des Bruyères (la Malouine) Avenue de Cézembre, carte postale, [s.d.], (A. Musée de Bretagne : 992.50.36) 93 10418-N-2.

4902 - DINARD - Entrée du Parc de la Malouine, carte postale, G.F. photographe (collection Germain fils aîné, Saint-Malo), [s.d.] (A. P. : H. Fermin).

Côte d'Emeraude. 158. -DINARD-Une allée de la Malouine, carte postale, (s.n) (s.d), (A.D.Ille-et-Vilaine : 6Fi).

104 DINARD. - Le Parc de la Malouine, (villas détruites, La Source à droite) carte postale, LL, (1910?) (A.P. : H. Fermin).

105 DINARD. - Le Parc de la Malouine.- Malouine Park, (Les Buissons ?, villa détruite) carte postale, LL, 1910.5 (A.P. : H. Fermin).

DINARD - Châlet des Bruyères (la Malouine) Avenue de Cézembre, carte postale, [s.d.], (A. Musée de Bretagne 992.50.36).

43 DINARD.-Rond-Point de la Malouine.-Tack of the Malouine, carte postale, LL, (vers 1910).(A.P. : P. Morgand).

Bibliographie

CHAURÉ, Jules. - **Guide-adresses**. M. Degonzague, 1913. - 88 p., ill. ;

FERMIN, Henri. **Dinard, histoire d'une station balnéaire**. ARMEN, 1990, n°28.

HERPIN E. et BOIVIN L. **Guide du touriste à Dinard et ses environs**. Rennes : Imp. Simon, 1897.

MATHURIN Abbé - **Dinard - St Enogat à travers les âges - Etude historique**. Rennes, 1898, 1 vol. pp. 7-8.

La côte d'Emeraude, 21,22 avril 1906

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Pl. I Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982 , section H, 1/1000e, échelle réduite.
- Pl. II Plan de situation. Extrait du cadastre ancien de 1828. Délimitation du lotissement concerté.
- Doc. 1 DINARD - Vue de la Malouine, prise de la plage de Dinard, dessin [après 1865].
(A.D. Ille-et-Vilaine : 4 Fi. Fonds des bouillons). Photocopie
- Doc. 2 DINARD - Vue de la Plage des Bains, dessin et lithographie, [après 1866]
par A. Maugendre, Benderitter, Imprimeur-Editeur à St-Malo. (A. Musée de Bretagne
78 85 N-3
B3 78-85).

TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)

Doc. 3	DINARD.- La Malouine, carte postale, ND photographe, [avant 1895] (s.d). (A.P. : H. Fermin).	95 35 0897 X
Doc. 4	DINARD - La Plage, carte postale, E. Marhem, Bazar des touristes, Dinard, [avant 1895], [s.d]. (A.P. : H. Fermin).	95 35 0884 X
Doc. 5	Vue d'ensemble de la pointe de la Malouine, prise de la plage de l'écluse, photo, [avant 1895] (A.P.).	94 35 0202 X
Doc. 6	COTE D'EMERAUDE. DINARD (ILLE-ET-VILAINE) . - LA MALOUINE, carte postale panoramique, 1911, ND, photographe. (Bibliothèque nationale cabinet des estampes H 124878).	Photocopie
Doc. 6bis	COTE D'EMERAUDE. DINARD (ILLE-ET-VILAINE) . - LA MALOUINE, carte postale panoramique, 1911, ND, photographe.	(Repro. Bibliothèque Nationale cabinet des estampes H 124878)
Doc. 7	262. DINARD. - Pointe de la Malouine, (kerozar, Belle Assise, Roche Plate, Roche Brune), carte postale. Collection A. Waron, Saint Briec, (après 1895). (A.P. : H.Fermin).	Photocopie
Doc. 8	281. DINARD - La Pointe de la Malouine, carte postale. (A. Musée de Bretagne : 75.1.132)	98-4826-N-2
Doc. 9	29. DINARD. - La Pointe de la Malouine, prise de la Mer. (La villa des Roches Brunes) - carte postale, LL.(A. Musée de Bretagne 82.15.75).	Photocopie
Doc. 10	Côte d'Emeraude. 4171.-DINARD. - La Malouine, (Les Roches Brunes, Ker Annick, Vélox, Cézembre), carte postale G.F, collection Germain T. Guérin, successeur, Saint Malo. (après 1896), (A.P. : P. Morgand).	96 35 0164 X
Doc. 11	304 - DINARD-Villas de la Malouine, (Médicis, Flots d'Azur, Kerémerance), carte postale A.G (s.d). (A.D.Ille et Vilaine: 6Fi).	96 35 0304 X
Doc. 12	DINARD - Châlet des Bruyères (la Malouine) Avenue de Cézembre, carte postale, [s.d.] (A. Musée de Bretagne : 992.50.36)	93 10418-N-2
Doc. 13	891. Dinard.Villas de la Malouine, vallombreuse (détruite), carte postale, L.V et Cie, 1906 (A.P. : H.Fermin).	Photocopie
Doc. 14	104 DINARD. - Le Parc de la Malouine, (villas détruites, la source à droite) carte postale, LL, (1910?) (A.P. : H. Fermin).	Photocopie
Doc. 15	105 DINARD. - Le Parc de la Malouine.- Malouine Park, (Les Buissons, villa détruite) carte postale, LL, 1910.5 (A.P. : H. Fermin).	photocopie
Doc. 16	4902 - DINARD - Entrée du Parc de la Malouine, carte postale, G.F. photographe (collection Germain fils aîné, Saint-Malo), [s.d.] (A.P. : H. Fermin).	Photocopie

TABLE DES ILLUSTRATIONS (suite)

Doc. 17	Côte d'Emeraude.158.-DINARD-Une allée de la Malouine, (villa détruite, La Source à droite), carte postale, (s.n) (s.d) (A.D.Ille et Vilaine : 6Fi).	Photocopie
Doc. 18	43 DINARD.-Rond-Point de la Malouine.-Tack of the Malouine, carte postale, LL, (vers 1910).(A.P. : P. Morgand).	96 35 0140 X
Fig. 1	Vue de situation sur mer des villas de la Malouine sans la villa Roche Brune	95 35 0840 X
Fig. 2	Vue de situation sur mer des villas de la Malouine avec la Pointe de la Malouine	95 35 0844 X
Fig. 3	villa Belle Assise, vue de profil côté rue	93 35 0769 X
Fig. 4	Villa Cendrillon, vue générale de l'avenue du Vallon	93 35 0768 X
Fig. 5	Villa Cendrillon, détail d'une travée	93 35 0986 X
Fig. 6	Villa Bambino, vue générale prise de de l'avenue de Cézembre	93 35 1018 X
Fig. 7	Villa Bambino, vue de la façade sur jardin	93 35 1019 X
Fig. 8	Villa Bambino, détail d'une lucarne et de la frise en céramique côté jardin	93 35 1020 X
Fig. 9	Le Chalet des Bruyères, vue générale de la façade antérieure du logis	93 35 0767 X
Fig. 10	Le Chalet des Bruyères, vue latérale gauche du logis	93 35 0765 X
Fig. 11	Le Chalet des Bruyères, vue d'ensemble de la façade antérieure du logis	93 35 0766 X

- ANNEXE I -

A. Notariales, Maître Jacques Brachin, 19 rue de la Cité, Troyes, acte du 27 juillet 1956. Cahier de charges et règlement de copropriété à la requête de Madame veuve Jean Poron (villa Ker Anic).

...En la personne de Monsieur et Madame POUSSINEAU.

Ledit terrain ci-dessus indiqué appartenait à Monsieur et Madame POUSSINEAU, comme faisant partie de l'acquisition par eux faite de Monsieur Edmé Armand Gaston Duc d'AUDIFFRED PASQUIER, Propriétaire Sénateur, ancien Président de la Chambre des Députés et du Sénat, Membre de l'Académie, et de Madame Jenny Marie FONTEMILLIAD, Duchesse d'AUDIFFRED PASQUIER, son épouse, demeurant ensemble à leur château de SASSY, Commune de SAINT CHRISTOPHE LE JOYOLET, Département de l'Orne, -suivant contrat portant quittance du prix, reçu par Me LHOTTELIER, Notaire à DINARD, le trente Octobre mil huit cent soixante dix neuf, dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Saint-Malo le dix huit novembre mil huit cent soixante dix neuf, volume 588 N°22.

Dans ce contrat il a été renoncé par Madame la Duchesse d'AUDIFFRED PASQUIER à l'hypothèque légale qu'elle pouvait avoir sur la propriété par elle vendue à Monsieur POUSSINEAU, il a été en outre déclaré que Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'AUDIFFRED PASQUIER étaient mariés en premières noces sous le régime de la communauté ainsi qu'il résulte de leur contrat de mariage reçu par Me FAUCHER, notaire à Paris, le trois juillet mil huit cent cinquante cinq, et que Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'AUDIFFRED PASQUIER n'avaient jamais rempli aucune fonction emportant hypothèque légale sur leurs biens.

...En la personne de Monsieur et Madame D'AUDIFFRED.

Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'AUDIFFRED PASQUIER possédaient les parcelles de terres ci-dessus désignées, **pour les avoir acquises avec d'autres biens, de Monsieur Constant Julien, Propriétaire, et de Madame Pauline LEVALLOIS, son épouse, demeurant ensemble à la Haute-Vallée, commune de DINARD SAINT-ENOGAT, le huit Août mil huit cent soixante cinq, dont une grosse a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Saint-Malo le vingt huit Août mil huit cent soixante cinq, Volume 547 N°69, et inscription d'office a été prise le même jour, Volume 240 N°116, pour sûreté du prix de ladite vente stipulé payable sans intérêt aussitôt après l'accomplissement des formalités de transcriptions et de purge des hypothèques légales et règlement de copropriété.**

- ANNEXE II -

A. Notariales. Maître André Vercoutère, notaire à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Intention de vente par appartements de la propriété Velox, située dans le Parc de la Malouine pour Monsieur Jacques Louis Marie Henry LENOIR, mandataire de Monsieur Pierre Marie Paul LENOIR et de Madame Jeanne Frédérique SIEBER, son épouse, par acte du 16 avril 1957. Cahier des charges et règlement de copropriété.

...§ I.- dans les contrats de vente par Monsieur et Madame Poussineau-Coupé, à Monsieur et Madame Poussineau-Renault des dix et vingt trois juillet mil huit cent quatre vingt onze, et du onze décembre mil huit cent quatre vingt onze, il a été dit ce qui suit littéralement rapporté.

3°- Les acquéreurs auront le droit ainsi que leur famille, leurs domestiques, leurs successeurs et ayants cause du passage à tout usage et de circulation sur les chemins, avenues, boulevards, sentiers et escaliers établis dans le Parc de la Malouine.

4°- Il est interdit aux acquéreurs de construire le long de l'allée des Douaniers des murs dits d'appui pour supporter les grilles, la hauteur de ces murs d'appui ne devra jamais dépasser le maximum d'un mètre au-dessus du niveau de l'allée des Douaniers et les grilles ne devront pas avoir plus d'un mètre trente centimètres de hauteur.

5°- La façon des murs ainsi que la forme et le dessin des grilles seront facultatifs, l'acquéreur n'étant tenu qu'à se conformer à une symétrie de hauteur des murs d'appui et des grilles. -Toutefois, lesdits murs devront être recouverts d'un bahut en ciment.

Les acquéreurs pourront élever des piliers en maçonnerie ou en fer pour les grilles d'entrée.

6°- Les constructions qui seront élevées sur le terrain présentement vendu soit habitations, soit servitudes, soit murs de clôture perpendiculaires aux toits et autres, ne pourront être bâties en bordure de la voie publique de laquelle elles devront être séparées par une distance minimum de quatre mètres. Les kiosques ne dépassant pas deux mètres cinquante décimètres carrés de superficie et les berceaux de verdure ainsi que les terrasses avec balustrades à jour ne dépassant pas un mètre soixante quinze centimètres de hauteur en tout depuis le sol de la voie ne seront pas considérés comme constructions défendues par l'article précédent.

8°- Il est formellement interdit aux acquéreurs de faire écouler les eaux ménagères de toilette et d'écuries sur l'allée des Douaniers.- Elles devront être recueillies dans des puisards ad hoc, en conduites directement à la mer au moyen de tuyaux allant au-dessous du plein de mars à deux mètres cinquante centimètres.

9°- Pour les eaux pluviales seulement, il sera possible aux acquéreurs de les faire écouler sur la voie publique, mais alors un caniveau devra être établi à cet effet tout le long du terrain sur l'allée des Douaniers.

10°- Les clôtures séparant le terrain présentement vendu de celui restant aux vendeurs devront être semblables aux clôtures bordant l'allée des Douaniers, c'est-à-dire être des murs d'appui supportant des grilles en observant toutefois la servitude de vue indiquée ci-dessus en faveur de la villa Belle Assise.

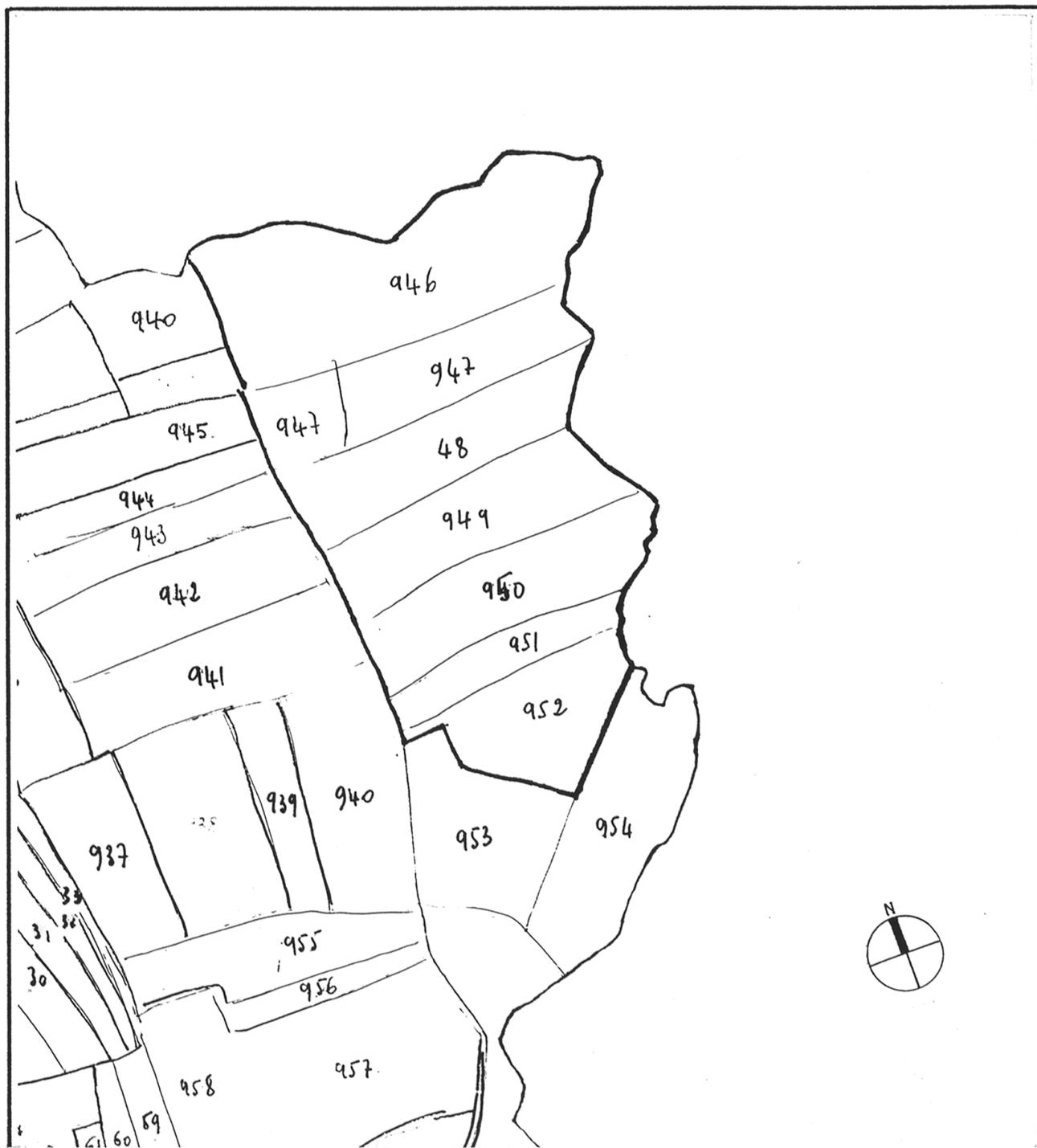
11°- Il est formellement interdit aux acquéreurs ou à leurs représentants de (ne) déposer aucune ordures ni débris, ni décombres, ou quoi que ce soit sur les voies du parc de la Malouine.

12°- Les fosses d'aisance devront être étanches et enduites de ciment à l'intérieur ainsi que les fosses à fumier, lesquelles devront être recouvertes de portes en tôle ou en bois et tenues constamment fermées afin d'empêcher les émanations.

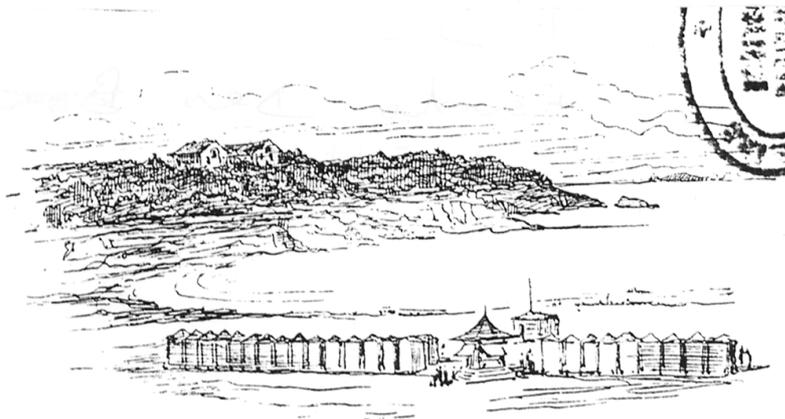
13°- Le Parc de la Malouine étant exclusivement destiné à des habitations bourgeoises, il est formellement interdit aux acquéreurs de (n') exercer sur le terrain présentement vendu, aucune industrie, de (n') y construire, de (n') y louer ou de (n') y installer aucune maison destinée à un commerce quelconque.

14°- Si Monsieur et Madame Poussineau acquéreurs font construire sur le terrain vendu, ils seront tenus dans le cas ou par le fait de leurs travaux ou constructions, les chemins auraient été défoncés ou détériorés, de les faire rétablir à leurs frais et de les mettre en bon état.

Pl. II Plan de situation. Extrait du cadastre ancien de 1828. Délimitation du lotissement concerté.

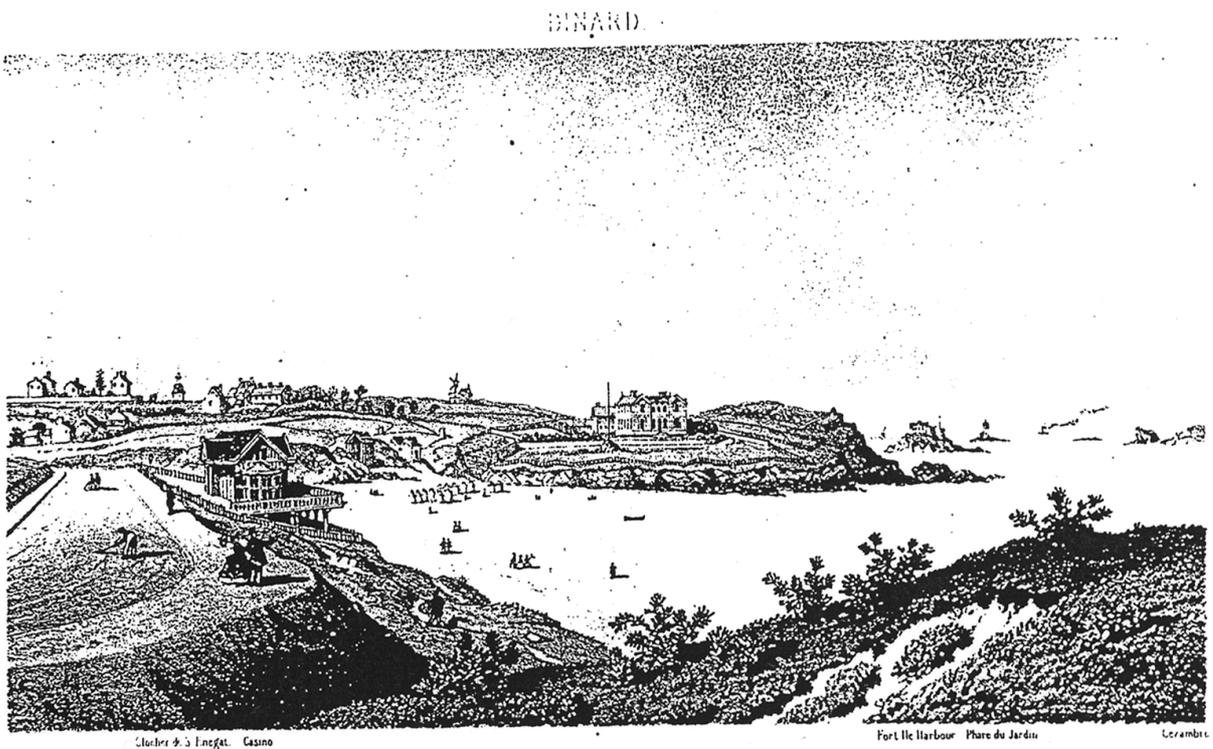


Doc. 1 Vue générale de la Malouine avec le château d'Auffret Pasquier [entre 1865 et 1879]. (A.D. Ille-et-Vilaine : 4 Fi Fonds des Bouillons).



Vue de la Malouine, prise de la plage de Dinard.

Doc. 2 DINARD - Vue de la Plage des Bains, dessin et lithographie par A. Maugendre,
Benderitter, Imprimeur-Editeur à St-Malo. (A. Musée de Bretagne B3 78-85).



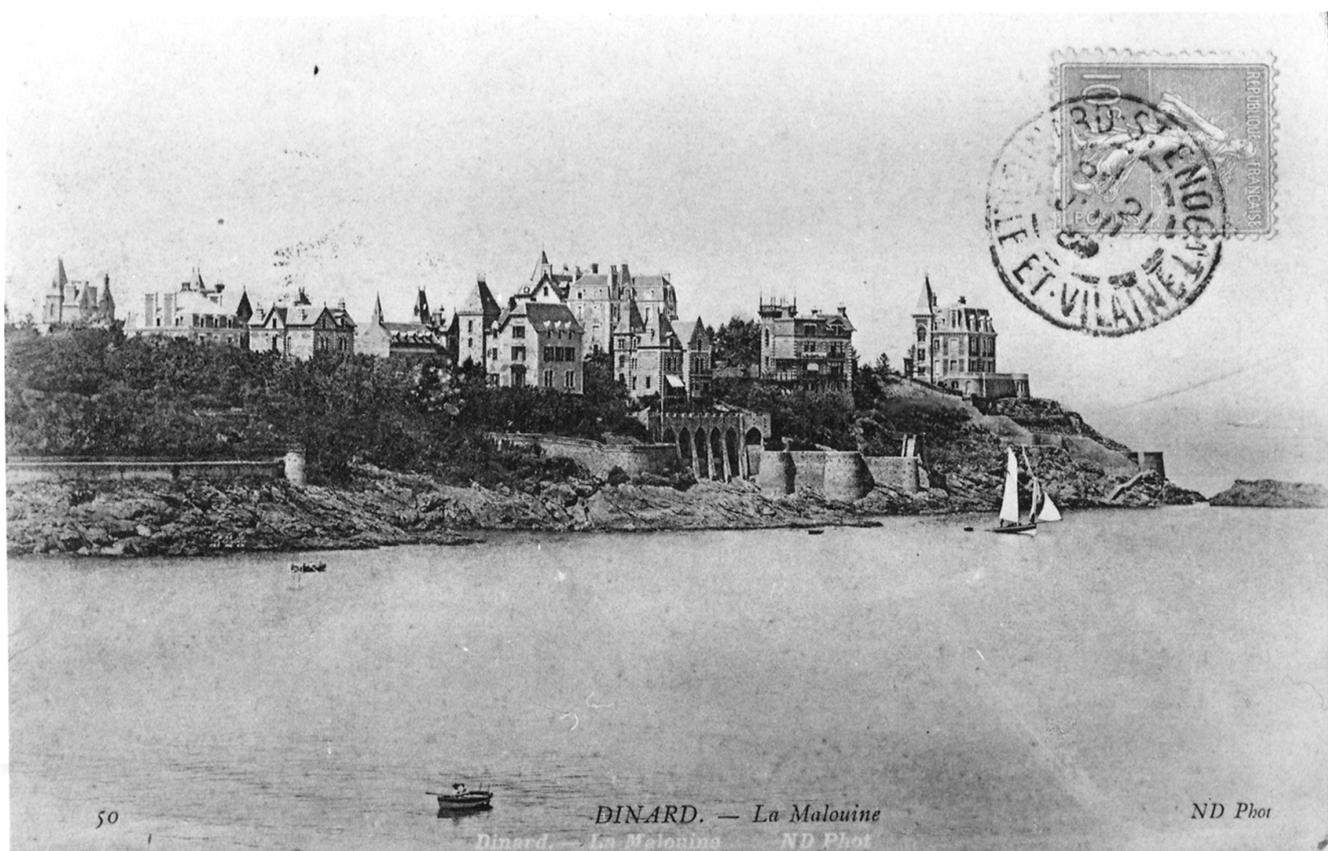
Vue de la Plage des Bains.

Benderitter, Imprimeur-Editeur, à St-Malo.

Dess. et Lith. par A. Maugendre

Doc. 3 DINARD.- La Malouine, carte postale, ND photographie, [avant
1895] (s.d). (A.P. : H. Fermin).

Repro. Inv. G. Artur
95 35 0897 X



Doc. 4

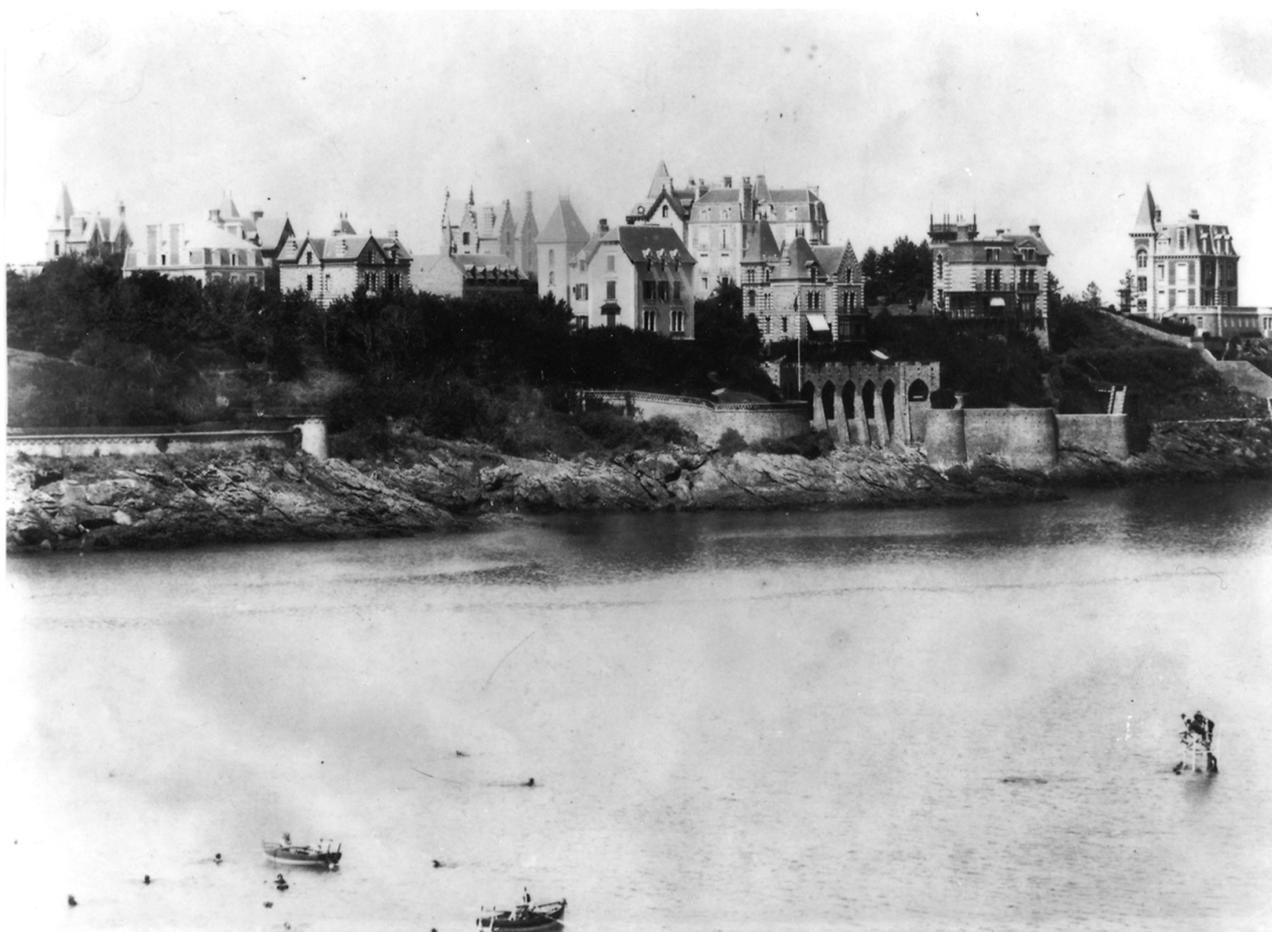
DINARD - La Plage, carte postale, E. Marhem, Bazar des touristes, Dinard, [avant 1895], [s.d]. (A.P. : H. Fermin).

Repro. Inv. G. Artur
95 35 0884 X



Doc. 5 Vue d'ensemble de la pointe de la Malouine, prise de la plage de l'écluse, photo, [avant 1895] (A.P.).

Repro. Inv. G. Artur
94 35 0202 X



Doc. 6 COTE D'EMERAUDE. DINARD (ILLE-ET-VILAINE) . -
LA MALOUINE, carte postale panoramique, 1911, ND, photographe.
(Bibliothèque nationale cabinet des estampes H 124878).

Photocopie

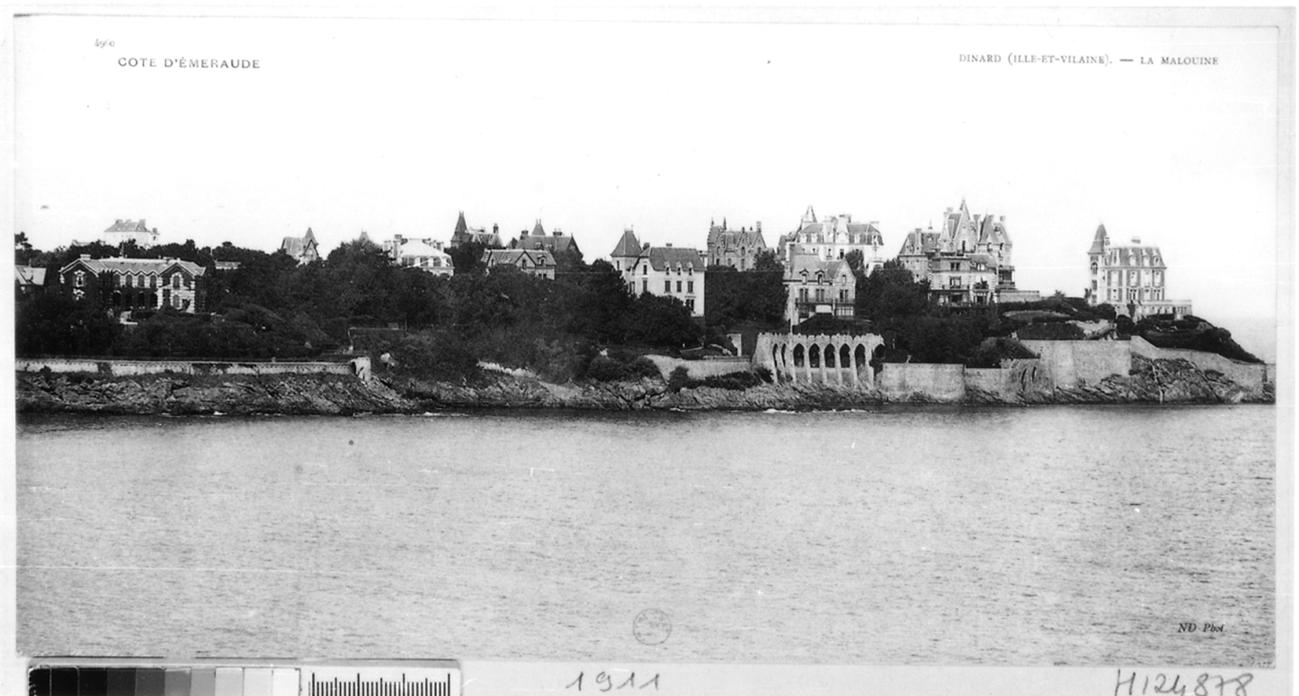
49°0

COTE D'ÉMERAUDE



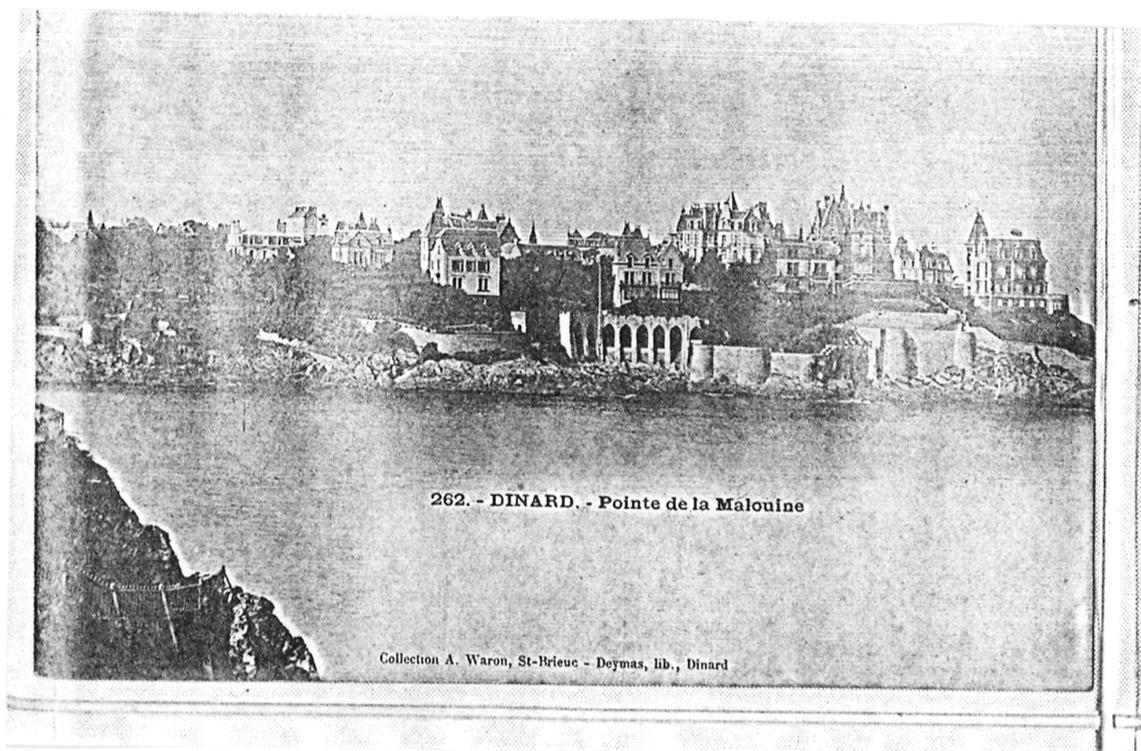
Doc. 6bis COTE D'EMERAUDE. DINARD (ILLE-ET-VILAINE) . -
LA MALOUINE, carte postale panoramique, 1911, ND,
photographie.

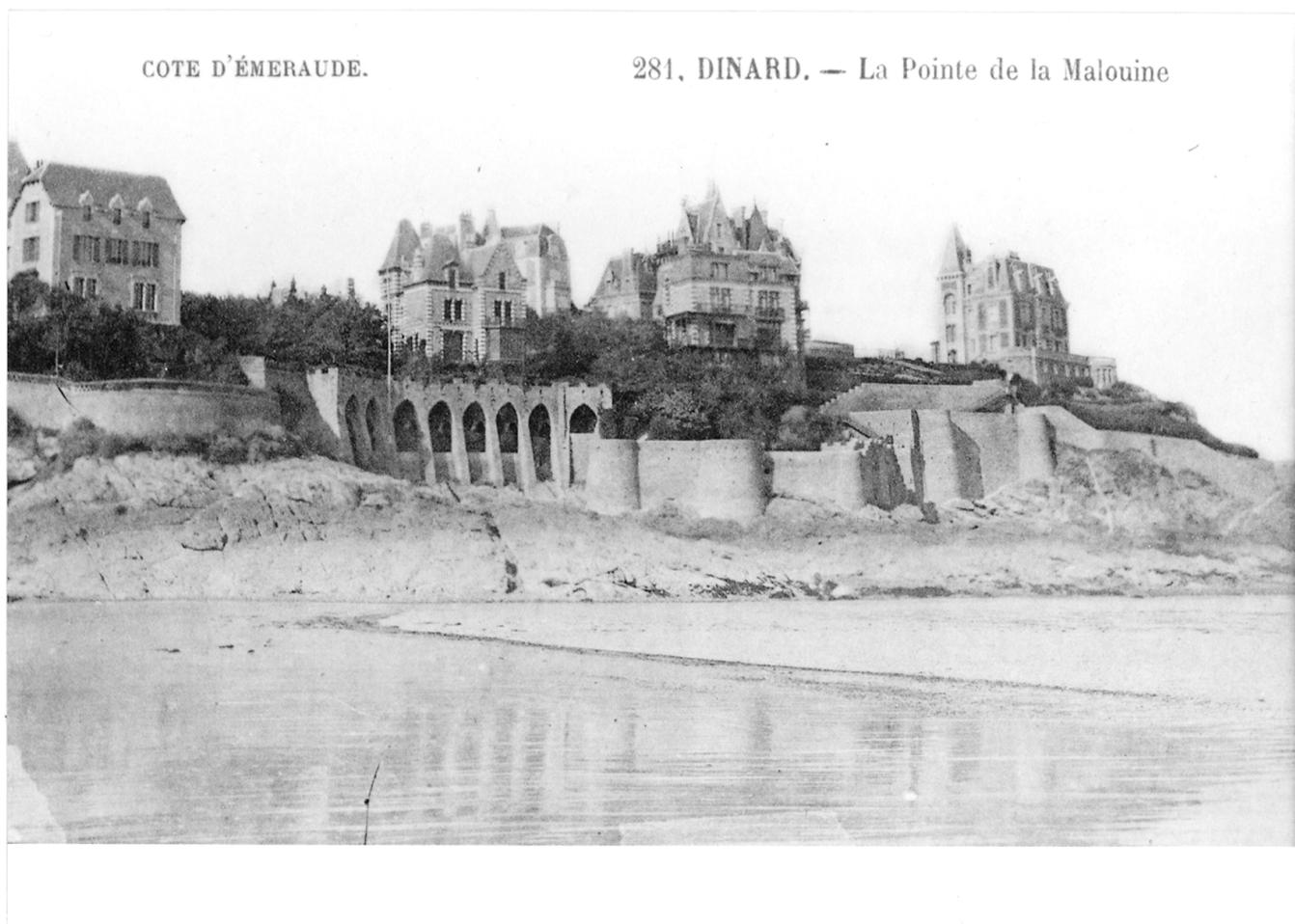
(Repro. Bibliothèque
nationale cabinet des
estampes H 124878).



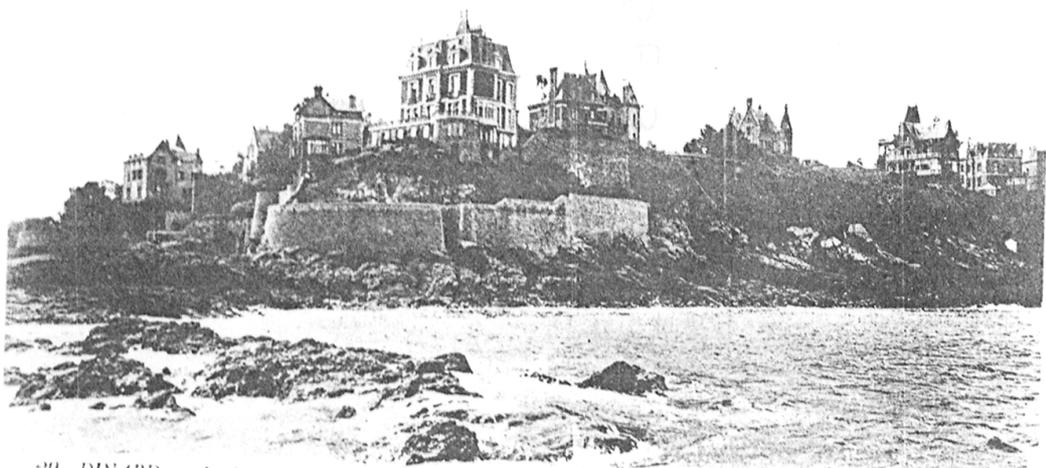
Doc. 7 262. DINARD. - Pointe de la Malouine, (kerozar, Belle Assise, Roche Plate, Roche Brune), carte postale. Collection A. Waron, Saint Brieuc, (après 1895).
(A.P. : H.Fermin).

Photocopie





Doc. 9 29. DINARD. - La Pointe de la Malouine, prise de la Mer. (La villa des Roches Brunes) - carte postale,
LL.(A. Musée de Bretagne 82.15.75). Photocopie



29 DINARD. La Pointe de la Malouine, prise de la Mer. — LL.

Doc. 10 Côte d'Émeraude. 4171.-DINARD. - La Malouine,
(Les Roches Brunes, Ker Annick, Vélox, Cézembre),
carte postale G.F, collection Germain T. Guérin, successeur,
Saint Malo. (après 1896), (A.P. : P. Morgand).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0164 X



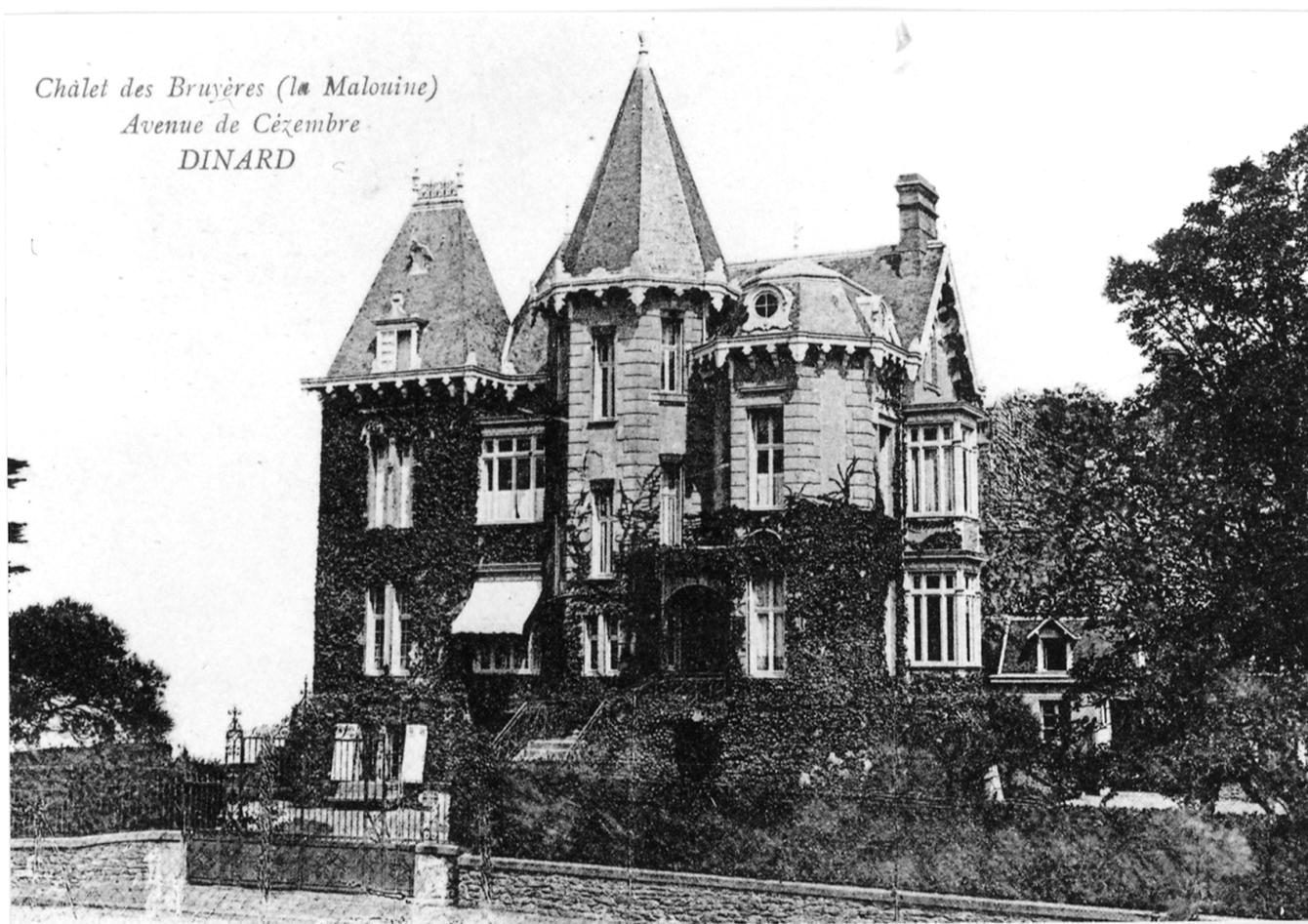
Doc. 11 304 - DINARD-Villas de la Malouine, (Médicis, Flots d'Azur,
Kerémerance), carte postale A.G (s.d). (A.D. Ille et Vilaine: 6Fi).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0304 X



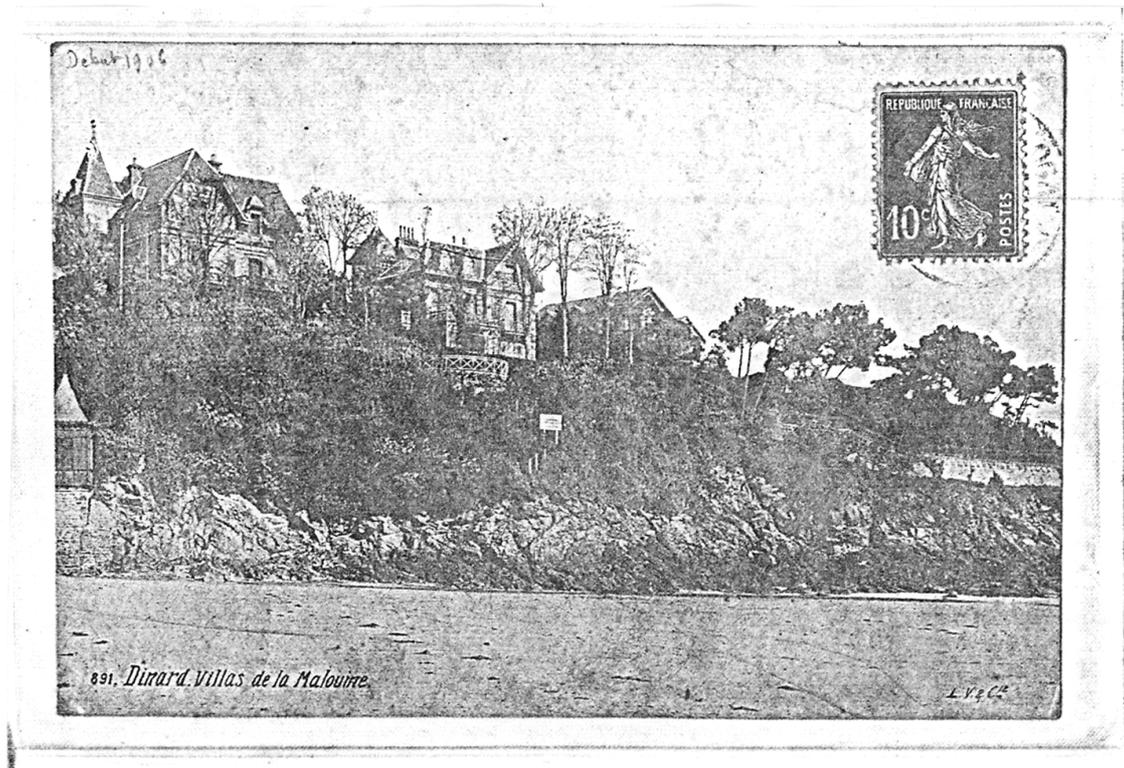
Doc. 12 DINARD – Châlet des Bruyères (la Malouine) Avenue de Cézembre, carte postale, [s.d.]
(A. Musée de Bretagne : 992.50.36)

93 10418-N-2



Doc. 13 891. Dinard. Villas de la Malouine, vallombreuse (détruite), carte postale, L. V
et Cie, 1906 (A.P. : H.Fermin).

Photocopie



Doc. 14 104 DINARD. - Le Parc de la Malouine, (villas détruites, la source à droite)
carte postale, LL, (1910?) (A.P. : H. Fermin).

Photocopie

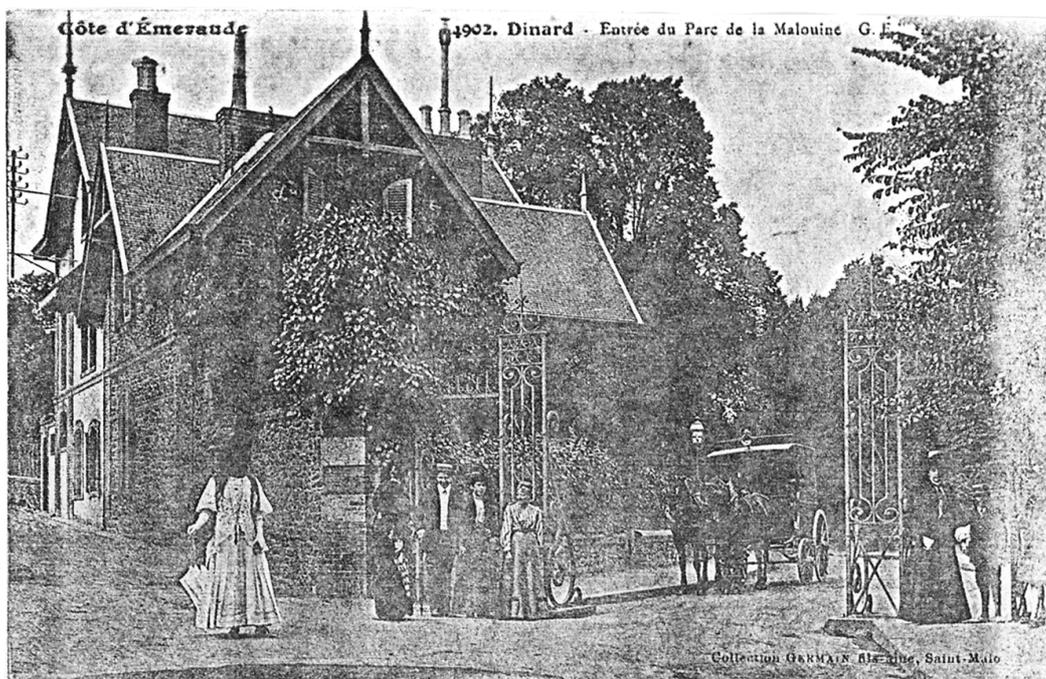


Doc. 15 105 DINARD. - Le Parc de la Malouine. - Malouine Park, (Les Buissons, villa détruite)
carte postale, LL, 1910.5 (A.P. : H. Fermin).

photocopie

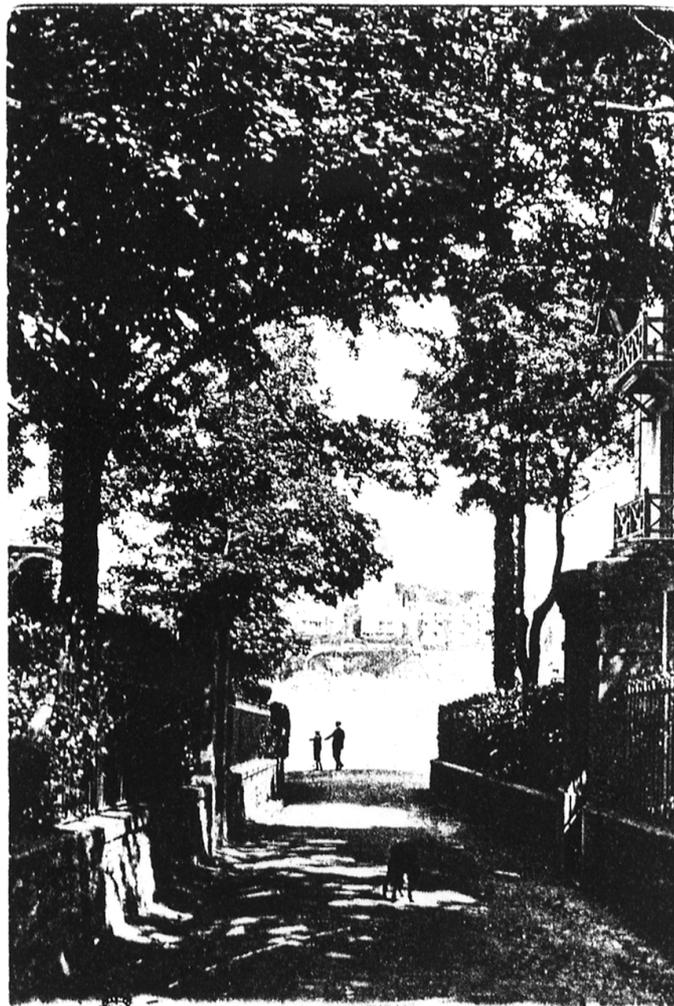


Doc. 16 4902 - DINARD - Entrée du Parc de la Malouine, carte postale, G.F.
photographe (collection Germain fils aîné, Saint-Malo), [s.d.] (A.P. : H. Fermin). Photocopie



Doc. 17 Côte d'Émeraude. 158.-DINARD-Une allée de la Malouine, (villa détruite, La Source à droite), carte postale, (s.n) (s.d) (A.D. Ille et Vilaine : 6Fi).

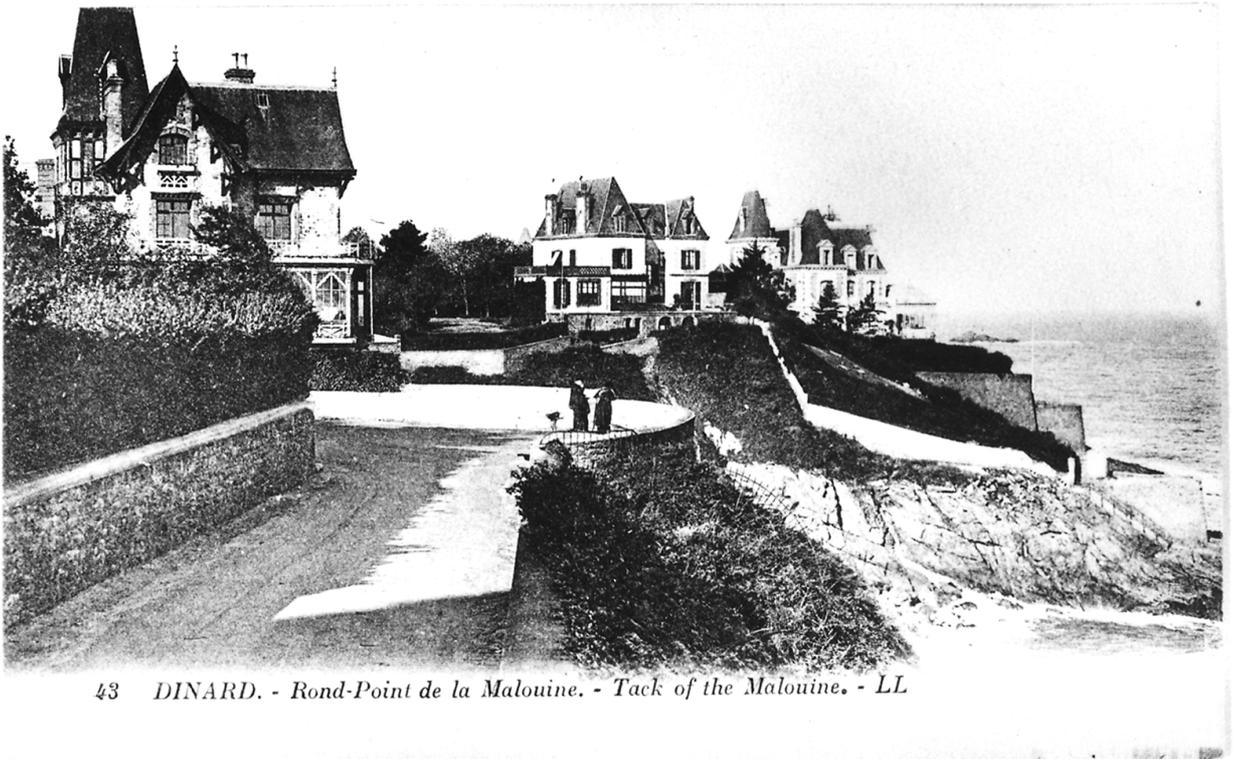
Photocopie



Côte d'Émeraude
158. - DINARD. - Une allée de la Malouine

Doc. 18 43 DINARD.-Rond-Point de la Malouine.-Tack of the Malouine,
carte postale, LL, (vers 1910).(A.P. : P. Morgand).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0140 X



43 DINARD. - Rond-Point de la Malouine. - Tack of the Malouine. - LL

Fig. 1 Vue de situation sur mer des villas de la Malouine sans la villa Roche Brune.

Phot. Inv. G. Artur
95 35 0840 X



Fig. 2 Vue de situation sur mer des villas de la Malouine avec la Pointe de la Malouine.

Phot. Inv. G. Artur
95 35 0844 X



Fig. 3 villa Belle Assise, vue de profil côté rue.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 0769 X

Fig. 4 Villa Cendrillon, vue générale de l'avenue du Vallon.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 0768 X

Fig. 5 Villa Cendrillon, détail d'une travée.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 0986 X

Fig. 6 Villa Bambino, vue générale prise de de l'avenue de Cézembre.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 1018 X

Fig. 7 Villa Bambino, vue de la façade sur jardin.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 1019 X

Fig. 8

Villa Bambino, détail d'une lucarne et de la frise en céramique côté jardin.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 1020 X



Fig. 9 Le Châlet des Bruyères, vue générale de la façade antérieure du logis.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 0767 X



Fig. 10 Le Châlet des Bruyères, vue latérale gauche du logis.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 0765 X

Fig. 11 Le Châlet des Bruyères, vue d'ensemble de la façade antérieure du logis.

Phot. Inv. G. Artur
93 35 0766 X

